

MASTER – MENTION SCIENCES ET CULTURES DU VISUEL

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Création et la coordination de projets scientifiques, culturels et industriels de grande envergure, dans les domaines de la culture, des arts et des sciences, au sein des industries créatives, culturelles et numériques
- Analyse et contextualisation des images fixes et animées
- Conduite d'une réflexion épistémologique dans le domaine des sciences humaines et sociales
- Application des méthodes scientifiques aux domaines de l'iconographie et du document
- Coordination de projets en Recherche et Développement (R&D), en suivant les protocoles en vigueur
- Compréhension, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, des outils multimédias, numériques ou de reconstitution visuelle
- Animation et médiation culturelle au sein d'institutions muséales

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Compétences spécifiques disciplinaires

- Mobiliser des connaissances approfondies en histoire et en histoire de l'art, en anthropologie, en sociologie et dans les techniques des arts et des médias
- Comprendre les fondements de la perception et de la cognition visuelle.
- Maîtriser, en plus de l'écrit et l'oral, l'expression visuelle de contenus complexes
- Maîtriser la gestion de projet. Pouvoir répondre à toute nouvelle situation de niveau expert
- Se montrer créatif et innovant dans le cadre d'un travail mené par une équipe multidisciplinaire
- Connaître une langue étrangère au moins à des fins d'internationalisation et d'attraction (accueil et délégation) autour des savoirs et pratiques du visuel

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.